

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013  
N°28 AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTION AU STADE OLYMPIQUE CHAMBERIEN RUGBY

**DEPARTEMENT  
DE LA SAVOIE**

**DCM-2013-155  
N° 28**

**ARRONDISSEMENT  
DE CHAMBERY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE CHAMBERY**

**VILLE DE  
CHAMBERY**

**OBJET : AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTION AU STADE  
OLYMPIQUE CHAMBERIEN RUGBY**

**SEANCE DU 22 juillet 2013**

L'an deux mille treize et le 22 du mois de juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions, sous la présidence de Mme Bernadette Laclais, Maire.

Présents : 28

Danièle Bac-David, Pascal Barbe, Pierre Béranger, Louis Besson, Françoise Bovier-Lapierre, Hadjira Caba, Angela Caprioglio-Hisler, Marie-Thérèse Chassery, Sophie Coquemer, Michel Dantin, Xavier Dullin, Henri Dupassieux, Claude Fachinger, Michèle Ferrer, Charline Galea, Nicole Guilhaudin, Michel Haudry, Isabelle Herlin, Michel Julien, Bernadette Laclais, Luc Letoffe, Brigitte Masson, René Mathieu, Claudine Mourier, Laurent Ripart, Jean-Pierre Ruffier, Loïc Varnet, Marc Vilain

Absents : 2

Hugues Manouvrier, Corinne Townley

Délégations de Vote : 15

Yves Barboussat a donné pouvoir à Claudine Mourier, Françoise Dornier a donné pouvoir à Danièle Bac-David, Guy Fajeau a donné pouvoir à Sophie Coquemer, Jacques Garbolino a donné pouvoir à Bernadette Laclais, Xavier Guedel a donné pouvoir à Loïc Varnet, Houria Hedli a donné pouvoir à Michel Julien, Bernard Hofbauer a donné pouvoir à Jean-Pierre Ruffier, Claudine Laforgue-Durand a donné pouvoir à Angela Caprioglio-Hisler, Juliette Lehmann a donné pouvoir à Michel Haudry, Leïla Oufkir a donné pouvoir à Louis Besson, Christiane Bollon a donné pouvoir à Michel Dantin, François Cochet a donné pouvoir à Claude Fachinger, Isabelle Huni-Cordier a donné pouvoir à Xavier Dullin, Sylvie Koska a donné pouvoir à Françoise Bovier-Lapierre, Jean-Claude Trotel a donné pouvoir à Charline Galea

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et M. Loïc Varnet, ayant été nommé(e) secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2013  
N°28 AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES - SUBVENTION AU STADE OLYMPIQUE CHAMBERIEN RUGBY

Rapport de Loïc Varnet

Le Stade Olympique Chambérien rugby, au terme d'une saison exceptionnelle concrétisée le dimanche 9 juin par un titre de Champion de France de Fédérale 2, accède fort logiquement à la division supérieure.

Ainsi, le club évoluera la saison prochaine en Division Fédérale 1, au plus haut niveau de pratique en sport amateur. Seuls 30 clubs professionnels (14 en TOP 14 et 16 en PRO D2) jouent dans un niveau supérieur.

Fort de plus de 400 licenciés, le SOC rugby sait pouvoir aussi compter sur une très belle équipe junior, elle-même inscrite en Championnat de France, et fière, au terme d'une saison également très brillante, de pouvoir afficher un titre de Championne du quart Sud-Est France.

Les équipes de Cadets, Minimes, Benjamins et Marmousets, quant à elles, assurent la base formatrice et offrent chaque semaine le plaisir de jouer à des centaines de jeunes adeptes.

Afin d'accompagner le club dans son projet sportif d'accès à la Division Fédérale 1, de maintien des juniors au plus haut niveau national, et de poursuite du développement de l'école de rugby, dans un nécessaire équilibre financier, il vous est proposé de lui attribuer une subvention d'accompagnement de 10 000 euros.

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir retenir les conclusions suivantes :

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) Approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 10 000 euros au SOC Rugby ;
- 2) Dit que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne 6574-4011 du budget 2013.

Nombre de Conseillers
- en exercice : 45
- présents : 28
- délégations de vote : 15
- absents : 2

**Mis aux voix, le rapport est adopté par :**  
**42 VOIX POUR**  
**0 VOIX CONTRE**  
**1 ABSTENTION(S)**

Le Signataire, soussigné, certifie que cette délibération a été affichée en extrait à la porte de la Mairie.

Le Maire  
Bernadette Laclais